



2, rue des écoles - 29290 Saint-Renan - Tél. 02 98 84 33 27 - direction@liesse.fr - www.liesse.fr

Circulaire de rentrée, année scolaire 2022-2023

Une nouvelle année scolaire commence et je voudrais vous adresser à tous la bienvenue et vous remercier de la confiance que vous accordez à l'équipe éducative.

Cette rentrée est marquée par 2 écoles transformées en profondeur à l'issue de quasiment un an de travaux, un été intense en travaux.

Le fil conducteur des travaux a été d'améliorer le bien-être à l'école pour tous, la sécurité et favoriser la meilleure inclusion pour tous.

Les derniers travaux finiront durant le mois de septembre : en élémentaire : finition (crépis et peinture) et mise en service de l'ascenseur, l'accès direct au collège du site élémentaire – en maternelle : le bloc toilettes extérieur des MS/GS, un préau pour les vélos sur le parvis et l'ajout d'une fontaine dans les toilettes du bloc central).

Ces travaux permettent en élémentaire de bénéficier :

- Un espace ludique amélioré (notamment aussi grâce à un don de l'APEL),
- Un préau sur la cour arrière dont la surface a doublé avec un éclairage des cours amélioré,
- De nouveaux sanitaires extérieurs sur cette même cour avec des lavobos pour se laver les mains plus facilement avant d'aller au self,
- Des cages escaliers toutes propres et repeintes avec des couleurs stimulantes pour bien travailler,
- Un ascenseur sur 4 niveaux,
- Une espace de ressourcement, d'apaisement au 2^{ème} étage,
- Un accès direct au collège pour aller au self, réduisant le trajet les jours de pluie et qui va sécuriser les sorties (mise en service fin septembre),
- Un rajeunissement des bâtiments par la magie de la peinture et l'élimination des plaques de fibrociment (contenant un peu de fibre d'amiante) du toit,
- Olivier, l'ouvrier d'entretien de l'école continue les travaux de peinture durant l'année scolaire notamment certains couloirs



En maternelle, nous avons une école entièrement rénovée :

- Un parvis d'accueil sécurisé pour les familles, les élèves d'élémentaires et du collège qui y rejoignent les parents
- Une nouvelle grande salle de motricité, qui peut aussi être multifonctions. La motricité est l'une des grandes compétences majeures à développer à l'école maternelle,
- Des toilettes placées au plus près des besoins, en plus grand nombre avec de nombreux points d'eau, des toilettes réfléchies pour l'intimité et l'éducation à la préservation de son corps, des chasses d'eau ludiques pour inciter à la propreté, des robinets automatiques pour préserver la ressource en eau,
- Une cantine améliorée au niveau acoustique et visuelle,
- Des classes totalement refaites : sol qui absorbe une partie du bruit, de nouveaux points d'eau automatique et réfléchis pour une consommation réduite de l'eau, de nouveaux meubles plus adaptés aux besoins des classes d'aujourd'hui, de nouvelles peintures...



- Une grande salle de sieste qui invite au rêve,
- Une garderie qui sera aussi un espace ludique agrandie, remplie de jeux financés par l'APEL et l'OGEC,
- Un nouveau tableau interactif pour utiliser les nouvelles technologies comme outil de travail quand c'est nécessaire,
- Une salle de convivialité/repos pour les personnels et les professeurs au centre de l'école, leur bien-être est important pour qu'ils accompagnent au mieux les enfants
- Un bureau de direction au centre de l'école
- 2 places PMR (personne à mobilité réduite) à l'entrée de l'école,
- Un site sécurisé grâce aux 2 portes d'accès à l'école sous gestion électronique et des caméras de vidéosurveillance pour éviter les dégradations et limiter les risques d'intrusion.



Ces travaux sont financés par 2 ressources : les contributions des familles (les frais de scolarité facturés tous les mois) et les dons reçus. Grâce à un grand élan de générosité, nous avons collecté 25615 €. C'est formidable ! L'ensemble de l'équipe éducative et des enfants tenait à vous remercier chacun des participations pour leur générosité et de leur engagement à nos côtés.

Après un mois de septembre qui servira à finir les travaux, les finitions, nous aurons l'occasion d'organiser un temps fort pour permettre à tous de visiter ces 2 évolutions majeurs de notre école.

Le collège continue les travaux d'agrandissement du self qui permet en fin 2022 d'offrir une salle supplémentaire et de l'espace pour le confort des enfants

Cette rentrée marque aussi l'arrivée d'un nouveau directeur diocésain de l'enseignement catholique pour notre département du Finistère, Monsieur Christophe GEFARD. Le directeur diocésain fixe les orientations des écoles du département et accompagne les écoles, collèges et lycées. Il sera présent sur notre territoire du pays d'Iroise dès ce début septembre pour nous connaître et porter au mieux les dossiers d'avenir sur notre territoire.



Cette année 2022-2023 sera-t-elle encore marquée par la pandémie du COVID-19, nul ne le sait. L'Etat a mis à jour le protocole et le cadre de fonctionnement au cours de l'été. L'école Notre Dame de Liesse restera en vigilance et s'adaptera le plus vite possible et en transparence comme depuis mars 2020 si besoin. Pour cette rentrée, le niveau est celui du socle soit aucune mesure hormis celle de bon sens comme le lavage des mains le plus souvent possible.

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
La détermination du niveau applicable pourra concerner tout ou partie du territoire. Elle s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (évolution hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de 10 jours.				
	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'école	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> Cours en présentiel en école primaire Cours en présentiel au collège Cours en présentiel au lycée Hybridation en lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations générales édictées par le recteur de la Corse et de la Réunion Respect des mesures d'hygiène et de lavage des mains Port de masque Application des règles d'hygiène personnelle Respect des protocoles de nettoyage et de désinfection Port de masque Application des règles d'hygiène personnelle Respect des protocoles de nettoyage et de désinfection Port de masque Application des règles d'hygiène personnelle Respect des protocoles de nettoyage et de désinfection 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures d'hygiène et de lavage des mains Port de masque Application des règles d'hygiène personnelle Respect des protocoles de nettoyage et de désinfection Port de masque Application des règles d'hygiène personnelle Respect des protocoles de nettoyage et de désinfection 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures d'hygiène et de lavage des mains Port de masque Application des règles d'hygiène personnelle Respect des protocoles de nettoyage et de désinfection Port de masque Application des règles d'hygiène personnelle Respect des protocoles de nettoyage et de désinfection 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des mesures d'hygiène et de lavage des mains Port de masque Application des règles d'hygiène personnelle Respect des protocoles de nettoyage et de désinfection Port de masque Application des règles d'hygiène personnelle Respect des protocoles de nettoyage et de désinfection
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> Plus de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en extérieur sous réserve de la maîtrise de l'hygiène personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Activités physiques et sportives autorisées en intérieur ou en extérieur sous réserve de la maîtrise de l'hygiène personnelle
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

L'année scolaire commencera par des évaluations diagnostiques (nationales en CP et CE1 – préparées par les enseignants en CE2, CM1, CM2) et une adaptation selon les besoins des enfants.

Le projet d'école est défini selon 4 axes principaux :

- ✓ Faire acquérir une culture civique et morale (respect de la différence, la fraternité et les écoles dans le monde)
- ✓ Améliorer la résolution de problèmes et le calcul rapide
- ✓ Les arts, du local à l'universel : aimer le beau, le goût du beau, de l'ouverture
- ✓ Différencier les parcours pour mieux progresser : prendre en compte les besoins et les réussites de chacun dans une dynamique d'école inclusive

Pour cette année scolaire, l'exigence dans la bienveillance reste notre ligne directrice pour permettre de développer les compétences de base en français, en mathématiques, dans le vivre ensemble ainsi que le développement des langues, du langage oral. Le respect de l'autre, de la différence et la prévention du harcèlement tout comme le développement du co-enseignement, de l'inclusion et de l'adaptabilité des parcours, un développement supplémentaire de l'apprentissages des langues étrangères seront des thèmes de réflexion, de travail.

De nombreux projets pédagogiques, en s'adaptant aux contraintes sanitaires, seront proposés par l'équipe éducative en lien avec les clubs sportifs, des artistes, des associations locales et avec le soutien de la communauté des communes du Pays d'Iroise et l'APEL de l'école.

Comme les dernières années scolaires, les mesures de sécurité renforcées (Vigipirate) restent en vigueur. Je rappelle que la sécurité de tous est de la responsabilité de chacun. Merci d'accepter de perdre une seconde pour bien fermer une porte ou un portail après soi.

Je souhaite à chacun de vos enfants, une année pleine de découvertes et de rencontres, une année où ils développeront leur désir et le plaisir de connaître et d'apprendre.

Présentation de l'équipe éducative et de la répartition des classes :

	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant
Site maternelle	PS A	Elodie QUEMENEUR	PS B	Marianne TOURON-FREMOND (lundi, jeudi et vendredi) et Lydia LE PEUT (mardi)		
	PS/MS	Anne LE GAC	MS/GS B	Patricia CAM		
	GS A	Katell Simler (lundi et mardi) et Martine Pottier (jeudi et vendredi)	GS B	Martine Mazé		
Site élémentaire	CP A	Denise GALLEE	CP B	Anne GUEGUEN		
	CE1A	Anne Laure FAROU	CE1B	Cécile LE REST		
	CE2 A	Josiane DENIS (lundi, mardi et vendredi) - Claude GOUBELLE (jeudi)	CE2B	Françoise Lamour	CE2/CM1	Yann PARANTHOEN
	CM1A	Christelle DUCRET	CM1B	Patricia Barbot		
	CM2 A	Caroline TALARMAIN	CM2 B	Marie ROHOU	CM2C	Christelle BLAZE-GELEBART
BILINGUE BRETON	PS/MS (site maternelle)	Christine QUEAU-MORENO	GS/CP (site élémentaire - GS en maternelle en début d'après-midi)	Patricia PASCO (mardi, jeudi et vendredi) et Julie FALEZAN (lundi)		
	CE1/CE2	Laurie HENNEQUIN	CM1/CM2	Caroline LUNVEN - RIOU		
Disposition d'adaptation		TRITSCHLER Anne	ULIS	BALCOU Erwan		

2 nouveaux professeurs ont rejoint l'équipe : **Laurie Hennequin** en CE1/CE2 bilingue breton et **Julie Falezan** (les lundis) en CP/CP bilingue breton

Au sein de l'équipe, 2 professeurs des écoles stagiaires (en formation et donc en surnombre dans la classe certains jours) : **Audrey Kerjean** (CE1B), **Solyne Olivier** (CM2C).

L'équipe enseignante est aidée par (en gras les nouveaux visages) :

- 8 ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) : Jeannine Canté (GS A matin et PS/MS bilingue après-midi), Pascale Ségalen (PS A), Carine Soulier (PSB), Corinne Doussal (GSB matin), Carine Grijol (PS/MS), Annie Guézénoc (PS/MS bilingue breton), **Vanessa Pronost (MS/GS)**, **Albane Ropars (GS bilingue breton matin)**
- Mélanie Capitaine, monitrice éducative du CP au CM2
- 11 AVS (auxiliaire de vie scolaire au service d'enfants en situation d'handicap) : Laurence Kervran, Anna Menguy, Valérie Favé, Chantal Johan, Patricia Lamy, Jean Luc Perrot, Patricia Glasson, Aude Boudesoque, Françoise Dodé, Pascale Roué, Stéphanie Kubiak, Amani Houssein (en congé maternité), **Jocelyne Gonzales**, **Odile Le Méneç**
- Un intervenant en langue anglaise (maternelle) : Chantal Van Kesteren,
- Un ouvrier d'entretien : Olivier Odrat
- Une équipe de ménage : Carine Soulier, Carine Grizol, **Vanessa Pronost** en maternelle, l'entreprise Samsic en élémentaire
- Une secrétaire : Marie Rouxel et une comptable : Marie-Jo Calvez (voir plus loin)

EcoleDirecte : le lien Famille-Ecole.

Toutes les communications de l'école passeront par ce support. Vous pouvez y accéder par le site <https://www.ecoledirecte.com/> ou à partir des applications sous Android ou AppStore.

L'identifiant et le mot de passe de première connexion reste indentique d'une année à l'autre. Ils sont transmis aux familles dès la validation de l'inscription. En cas de difficulté, demander de nouveau à connexion à l'adresse direction@liesse.fr

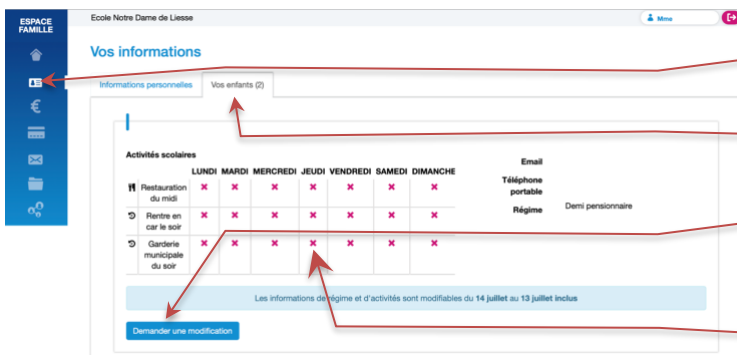
Vous y trouverez toutes les circulaires diffusées, les mails entre l'école et les familles, les factures, la situation de votre compte, la possibilité de payer en ligne les factures ou/et les repas des enfants et le carnet de correspondance de votre enfant (pour les mots entre les enseignants et les parents – et inversement, la liste des absences, les sanctions/félicitations)...

Systématiquement (plus de pointage à l'entrée des classes – d'appel en classe), il faudra y réserver les repas à la cantine et la fréquentation de la garderie du soir. La réservation est possible le jour même jusqu'à 8h35 et évidemment peut se faire à l'avance sur plusieurs jours, plusieurs semaines.

Deux situations sont possibles :

- Votre enfant mangera à la cantine tous les jours ou/et fréquentera la garderie du soir tous les jours. Il doit être inscrit à l'année selon le modèle 1 puis vous n'aurez rien à faire SAUF les jours où vous souhaitez le récupérer pour manger ou ne pas le laisser à la garderie (voir modèle 2)
- Votre enfant mange occasionnellement à la cantine ou fréquente occasionnellement à la garderie du soir. Il faudra l'inscrire sur le portail à chaque fois (modèle 2). Cela peut être fait plusieurs jours à l'avance jusqu'au jour J à 8h35

Modèle 1 : inscription à l'année



- Cliquez sur l'icône **Vos informations**
- Sélectionnez **Vos enfants ou votre enfant**
- Cliquez sur **Demander une modification**
- Cocher le moment à réserver** pour l'ensemble de l'année puis valider en cliquant sur **Envoyer la demande de modification**.

Modèle 2 : inscription ou désinscription au jour le jour



- Sélectionnez l'un de vos enfants
- Sélectionnez **Réservations**
- Cliquez le **service à réserver ou à annuler**
- Puis **Valider les modifications**

Horaires à l'école élémentaire (du CP au CM2) :

Matin : accueil à partir de 8h25* – Début de la classe à 8h35 – Sortie à 11h50

Dans la mesure du possible, il est demandé aux enfants de ne pas arriver avant 8h20. Les portes de l'école ouvriront à 8h25.

Les enfants se rendront directement en classe après s'être lavés les mains.

Fermeture des portails à 8h35 et 13h35

Après – midi : accueil à 13h20 – Entrée en classe à 13h30 – Sortie à 16h30

Accueil des enfants sur la cour à partir de 13h15.

Fermeture des portails à 13h35

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis et les samedis

** Les enfants, arrivant sur la cour de l'école avant 8h25, restent sous la responsabilité des parents. Les enfants présents sur la cour avant 8h00 pourront être conduits à la garderie au frais des familles en application du règlement intérieur.*

Les enfants mangeant à la maison à midi ne sont autorisés à pénétrer sur les cours qu'à partir de 12h30.

Comment se passe la sortie de l'école à 11h50 et 16h30 en élémentaire :

2 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 11h50/16h30 ou il rentre tout seul. Les enfants munis d'une carte verte ou d'une carte jaune peuvent sortir. Les enfants sans carte sont remis aux parents au niveau du portail (côté rue ou côté collège).

- Le midi, votre enfant mange au restaurant scolaire. Il y sera conduit par le personnel de l'école. Le soir, vous récupérez votre enfant au-delà de 16h30. Les enfants sont conduits et accueillis dans l'espace ludique par la garderie périscolaire municipale (voir plus bas le paragraphe garderie périscolaire municipale). Pas de sortie seul de la garderie sauf décharge signée auprès du service à l'enfant (à la mairie)

Horaires à l'école maternelle (PS à la GS) :

Horaires : 8h35 à 11h50 et de 13h30 à 16h30

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis et les samedis

L'entrée et la sortie de l'école maternelle, à l'issue de cette période de travaux, se font uniquement pour la sécurité de tous en particulier de nos enfants par la porte avant sur le parvis sécurisé.

De 7h00 à 8h24 : accueil des enfants par le service de la garderie périscolaire (informations sur la garderie voir plus loin).

De 8h25 à 8h35 : l'accueil pour les élèves de petite, moyenne, grande section se fera dans les classes par les enseignantes.

Les cours commencent à 8h35. Tous les enfants doivent donc être arrivés pour 8h45 dernier délai.

Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 8h45.

Merci de vous assurer que votre enfant est passé aux toilettes avant de le déposer en classe. Vous pouvez évidemment utiliser de l'école.

Pour les enfants mangeant à la maison, l'accueil commencera à partir de 13h20 jusqu'à 13h30. Les enfants de PS seront à déposer en salle de sieste (en faisant attention à ne pas réveiller les autres enfants), les élèves de MS/GS dans la cour. Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 13h35.

A 11h50 et à 16h30, les élèves sont à reprendre directement dans les classes auprès des enseignantes (classes de PSA, PSB : à l'entrée de la classe dans le couloir – Classes de PS/MS*, MS/GS*, GSA : par la porte d'accès à la cour de récréation – classe de GSB par la cour puis la porte auprès des toilettes extérieurs) - * en septembre, durant la fin des travaux pour les classes de PS/MS et MS/GS : remise des enfants par la porte du couloir (porte du matin).

En cas de pluie, tous les enfants sont remis par les portes dans le couloir.

Afin de ne pas perturber la fin des cours et surtout le transfert des enfants à la cantine ou à la garderie, il est demandé à tous les parents des élèves d'attendre le signal du personnel de l'école avant de rentrer dans les couloirs. MERCI pour votre compréhension.

Comment se passe la sortie de l'école à 16h30 en maternelle :

2 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 16h30 en classe auprès de son enseignant.
- Vous récupérez votre enfant au-delà de 16h30. Les enfants sont accueillis en garderie (à droite de la porte d'entrée)

Modalités : voir paragraphe précédent.

Précisions pour les élèves de GS bilingue breton :

La classe de GS/CP bilingue breton est située au rez-de-chaussée du bâtiment principal de l'école élémentaire.

Le matin et le soir, la garderie des GS bilingue breton sera assurée comme pour les autres élèves de GS sur le site de l'école maternelle.

L'accueil le matin de 8h25 à 8h35, la récupération des enfants à 11h50 et 16h30 se feront directement auprès de l'enseignante à l'entrée de la classe (entrée par la porte le long du mur sur la cour avant (extrémité gauche de la cour))

De 11h50 à 14h45, les enfants de GS bilingue seront sur le site maternelle pour la restauration et les ateliers de début d'après-midi. Les enfants ayant mangé à la maison seront à déposer au sein de la classe de GS bilingue breton sur le site maternelle (classe au fond du couloir à droite).

Garderie périscolaire :

Une garderie municipale est assurée dans les bâtiments de l'école tous les matins à partir de 7h00 et le soir, jusqu'à 19h00, les élèves de maternelle (PS au GS) sont accueillis au sein de l'école maternelle et les élèves d'élémentaire (CP au CM2) dans l'école ludique sur le site du primaire (local au-dessous de la salle informatique). Afin de pouvoir la fréquenter, il est impératif d'avoir rempli un dossier d'inscription sur le site de la mairie : <https://saint-renan.portail-familles.net>. La facturation de ce service est assurée par la mairie de Saint-Renan. **Pour fréquenter la garderie, il est impératif de s'inscrire sur le site <https://www.ecoledirecte.com>** : Pour les garderies du matin, la veille avant 16h00 et pour le soir, le jour J avant 8h35



Les pointages à l'arrivée le matin et au départ le jour se feront directement par les parents sur un lecteur et tablette numérique. Une avec un code barre vous sera remise par le personnel de garderie lors de votre première utilisation de la garderie (Astuce : garder une photographie de la carte dans son téléphone portable en cas de perte ou pour plus de simplicité).

Attention, changement de carte : Avec le passage à la version 2 modernisée du site Familles de la ville, la ville a été dans l'obligation de rééditer les cartes de pointages des familles (distribuées sur l'année 2021-2022) pour les deux sites de garderie de votre école. Aussi, à la rentrée de septembre 2022, chaque famille devra apporter son ancienne carte et les agents vous remettront une autre (matérialisée avec une gommette de couleur). L'échange se fera auprès des animateurs de chaque site.

Cantine :

Quand votre enfant mange à la cantine, il faut l'inscrire au préalable sur le site <https://www.ecoledirecte.com>

Les repas des élèves de PS, MS, GS sont servis à la cantine, allée verte. Les repas des élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et de CM2 sont servis au self du collège Saint-Stanislas.

Le coût du repas pour les enfants est de 4,25 euros. Pour les familles rennaises, une réduction de 10% par enfant pour les familles de 3 ou plus et une aide selon le quotient familial CAF (quotient ≤ 800 euros – prendre contact avec le directeur pour la mise en place de cette réduction).

Les repas consommés seront facturés par le secrétariat de l'école le mois suivant.

Pour tous les enfants de l'école sont établis à travers le pointage d'une carte individuelle à l'entrée de la cantine et du self.

Dans les fiches de renseignements que vous avez complétées début juillet, vous nous avez indiqué les ALLERGIES ALIMENTAIRES. Elles ont été transmises au gestionnaire de la cantine en cas d'allergies ou de régime.

En cas de modification, merci d'en informer rapidement l'école.

Les goûters et les bonbons à l'école primaire :

Du CP au CM2, un goûter peut être amené par les élèves s'ils en ont besoin.

Dans le cadre national de lutte contre l'obésité, seulement les goûters de fruits (pomme, banane, etc) ou à base de fruits sont autorisés.

Pour les anniversaires, il est autorisé d'apporter des bonbons à l'école. Il convient de les apporter en quantité raisonnable et sous forme distribuable en classe. La fête d'anniversaire se fait en classe avec les camarades, c'est un temps de partage (éviter donc les petits sacs qui rentrent à la maison).

Mesure Covid : les gâteaux ne peuvent être collectifs. Ils doivent être emballés en part individuelle de manière industrielle.

Informations au sujet des maladies et hygiène :

Évidemment, chaque parent veillera à ce que son enfant se présente à l'école en tenue propre et adaptée à un milieu scolaire et des mains propres.

D'autre part, nous rappelons aux familles, notamment en maternelle, que la place d'un enfant malade n'est pas à l'école. C'est une question de bon sens pour votre enfant qui ne peut travailler efficacement en étant malade ou se rétablir mais surtout pour les autres enfants et le personnel de l'école : les microbes se transmettent très vite à l'école...



Santé publique, le tabac, les cigarettes électroniques (vaporettes) :

Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 et le n°2017-633 du Code de la santé publique interdit de fumer ou de vapoter au sein d'un établissement scolaire ou à proximité des élèves.

Stationnement, sécurité – Fermetures du portail à l'entrée de la cour de l'école élémentaire.

A proscrire : le stationnement sur les trottoirs, sur le passage piéton, sur les lignes jaunes. Il gêne la visibilité des véhicules sortant du parking et met en danger les piétons, les enfants.

Il convient de rentrer et de circuler dans le parking de l'école maternelle à vitesse réduite, même hors des horaires de l'école notamment quand vous vous rendez à la garderie.

En maternelle, merci de respecter la place réservée aux personnes à mobilité réduite.

A l'école élémentaire, il est interdit d'entrer dans l'enceinte de l'établissement en voiture durant les horaires scolaires. La barrière d'entrée de l'école est fermée. Si vous devez accompagner votre enfant après un rendez-vous ou venir le prendre avant fin des cours, merci de vous garer sur le parking au niveau de la rue ou à la place réservée aux visiteurs, sonnez au niveau du portail puis entrez pour vous présenter au secrétariat.

L'équipe pédagogique vous invite à la plus grande prudence à proximité de l'école et vous incite à éduquer vos enfants à la sécurité routière.



Traverser le collège pour se rendre à l'école maternelle ou inversement :

La Direction et les professeurs d'EPS du collège demandent aux familles qui seraient amenées à traverser le plateau sportif du collège pour récupérer les enfants de maternelle ou en élémentaire de veiller à ne pas gêner les cours d'éducation physique et sportive des élèves du collège.

Terrain synthétique : il est interdit de le traverser ou d'y jouer lors des entrées et sorties de l'école.

Classes de CP :

Durant les premiers jours de classe, nous conseillons vivement aux parents des enfants de CP de venir les récupérer sur la cour aux heures de sortie, ceci afin d'éviter un stress inutile aux enfants qui ne savent pas toujours où leurs parents les attendent.

Les cartes de sortie (jaunes ou vertes) seront remises aux enfants qu'à partir du lundi 19 septembre

Fiches de renseignements, circulaires à remplir :

L'ensemble des documents a été rempli par les familles en ligne en juin sur EcoleDirecte. En cas de modification, modifier les coordonnées directement sur le portail ou en contactant le secrétariat.

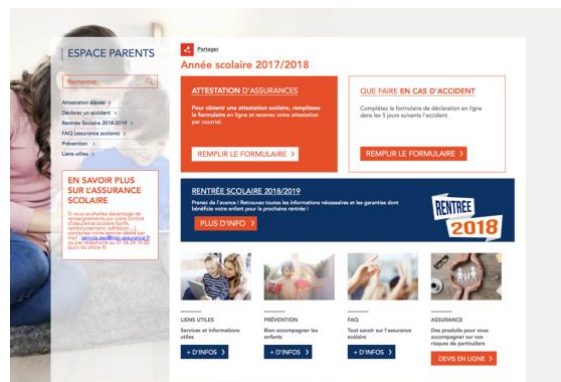
Assurances : assurance individuelle – accident corporel – aucun document à fournir

Votre enfant est couvert grâce l'assurance de l'école par une assurance individuelle accident qui protège votre enfant partout, 24h/24 (voir dépliant d'informations en couleur). Cette assurance couvre votre enfant s'il se blesse tout seul ou s'il n'y a pas d'auteur identifié.

L'adhésion à une assurance individuelle accident au moment de la rentrée n'est donc pas nécessaire.

Vous disposez de toutes les informations, vous pouvez télécharger une attestation ou déclarer un sinistre survenant hors temps scolaire à l'adresse : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

Vous pouvez accéder directement au site d'assurance sur EcoleDirecte (9^{ème} icône à gauche)



Assurances : responsabilité civile – aucun document à fournir

Il s'agit de l'assurance que les responsables d'un enfant souscrivent pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui. Les enfants sont couverts par le contrat personnel de leurs parents (responsabilité civile chef de famille ou multirisques habitation).

Dans le cas où l'assurance de la famille serait défaillante, l'assurance de l'école prendrait le relais. Là encore, vous n'avez plus à fournir d'attestation d'assurance.

Uniquement si votre enfant est responsable d'un accident, nous prendrons contact avec vous pour obtenir les informations nécessaires à propos de votre assurance.

Absences :

Attention, la scolarité est maintenant obligatoire dès l'année des 3 ans (enfant né en 2019 et avant).

En cas d'absence, pour les enfants même dès la PS, les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même avant 9h00, en indiquant le motif. Merci de le faire en priorité par messagerie EcoleDirecte ou à l'adresse : secretariat@liesse.fr (ou à défaut par téléphone : 02 98 84 33 27). Dans le cas où l'école ne serait pas prévenue, l'absence sera signalée, par téléphone, aux parents.

En cas d'absence prévue à l'avance (rendez-vous avec un médecin, par exemple), l'école doit être prévenue dans la mesure du possible vingt-quatre heures avant. Utiliser la messagerie EcoleDirecte en prenant le secrétariat et l'enseignant.

En cas d'absences injustifiées répétées, la direction de l'école est dans l'obligation d'en informer les services de l'Etat.



Médicaments :

La prise de médicaments à l'école est strictement réservée aux cas ne pouvant être traités d'une autre manière (prise avant et après la classe). Un certificat médical indiquant la posologie est alors fourni au directeur ou à une enseignante avec les médicaments et une autorisation écrite des parents autorisant le personnel de l'école à administrer le médicament. **Les enfants ne doivent donc avoir aucun médicament à leur portée.**

La prise de médicaments régulière ou certainement pathologie ou allergie nécessite la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Il convient dans ce cas de prendre rapidement contact avec le Directeur de l'école. Si votre enfant a bénéficié d'un PAI en 2017-2018, merci de transmettre rapidement le document réactualisé à la direction de l'école.



L'éducation physique et sportive est obligatoire. Des dispenses temporaires peuvent être accordées sur présentation d'un certificat médical ou d'un mot écrit dans le carnet de correspondance de l'enfant.

Le règlement et la charte informatique :

A destination des élèves de l'école élémentaire, l'équipe éducative a élaboré un règlement de l'école et une charte informatique. Nous vous demandons de les lire très attentivement avec votre enfant et d'en discuter. Puis de le signer avec votre enfant. Ce règlement et cette charte sont des documents pédagogiques à destination des enfants. Le règlement intérieur complet et la charte complète sont disponibles sur notre site internet ou au secrétariat de l'école.

Tous les enfants, à partir du CP, ont reçu à la rentrée une pochette-circulaires.

En maternelle, l'enseignante de votre enfant vous remettra régulièrement la pochette du facteur qui contiendra les circulaires. Merci de la rapporter dès le lendemain.

Site internet de l'école :

Le site internet de l'école est consultable à l'adresse suivante : <http://liesse.fr>.

Agenda en ligne de l'école :

Un agenda en ligne est disponible sur EcoleDirecte. Il est réactualisé en permanence.



Calendrier, jour pédagogique et le pont :

Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1 septembre 2022	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 21 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël	Vendredi 16 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver	Vendredi 10 février 2023	Lundi 27 février 2023
Vacances de printemps	Vendredi 14 avril 2023	Lundi 2 mai 2023
Pont de l'ascension	Mardi 16 mai 2023	Lundi 22 mai 2023
Vacances d'été	Vendredi 7 juillet 2023	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le mardi 3 janvier sera probablement une journée sans école ni collège. Journée de formation (informations ultérieurement).

Le vendredi 19 mai ne sera pas travaillé. Pont de l'ascension

Le directeur et l'équipe pédagogique rappellent aux familles que les absences pour cause de départ en week-end prolongé ou en vacances sont à éviter au maximum pour le bien de tous... La scolarité à partir de 3ans est obligatoire.

Accompagnement scolaire – Devoirs du soir à l'école :

L'activité d'accompagnement scolaire, organisée par les services de la mairie, se déroule deux fois (lundi et / ou jeudi) par semaine pendant la période scolaire, de 17h à 18h.

Pas d'accompagnement le jeudi précédent les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charges par des bénévoles après avoir pris leur goûter en garderie périscolaire, ils participent à l'activité et sont ensuite ramenés dans les garderies. Ce service commencera au mois d'octobre. Les inscriptions se font auprès des services de la garderie périscolaire.

Enseignante spécialisée – disposition d'adaptation :

Anne Tritschler est l'enseignante du dispositif d'adaptation de l'école. Il s'agit d'une enseignante spécialisée, maître E qui interviendra sur temps scolaire, soit en animant des ateliers dans les classes en collaboration avec l'enseignant titulaire soit auprès des enfants ayant des difficultés d'apprentissage (par groupe de 2 à 4 enfants). Par exemple, elle travaillera pendant 45 minutes deux fois par semaine pendant six semaines avec trois enfants de CE2 pour retravailler la notion non acquise de l'écriture additive ou soustractive.

Avant toute intervention avec un enfant, elle rencontre la famille pour solliciter son accord et présenter le travail mis en œuvre.



Scolarisation des élèves handicapés :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent qui :

- 👉 reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés
- 👉 conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- 👉 réalise chaque année une évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) réunissant la famille, l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs. L'enseignant référent adresse un compte rendu de cette rencontre à la Maison départementale des personnes handicapées.

Pour notre établissement scolaire, l'enseignant référent est : Madame Chrystèle Vince

Mail : chrystele.vince@enseignement-catholique.bzh ou téléphone : 06 32 29 08 30

Eveil à la foi, culture religieuse et catéchèse :

Un temps d'éveil à la foi ou de culture religieuse est proposé à tous les enfants de l'école. En maternelle, les temps d'éveil à la foi se font par temps fort. A partir du CP, une heure de l'emploi du temps est réservée à ce temps de culture religieuse. Ces temps ne sont pas des temps de catéchèse.

A partir du CE2, les familles ont le choix entre la poursuite de la culture religieuse ou la catéchèse, en lien au sein de la paroisse. *Choix fait début juillet sur EcoleDirecte.*

Les familles, qui ne souhaitent pas que leur enfant, participent au temps de culture religieuse organisé par l'école doivent en informer par écrit le directeur de l'école. La famille récupérera son enfant pendant ce temps.

Protection des données personnelles des élèves et des parents / responsables légaux (RGPD) :

Cette information s'adresse aux parents ou responsables légaux des enfants mineurs.

La protection de votre vie privée et de celle de votre enfant est, pour nous, d'une importance capitale.

Afin de pouvoir remplir nos missions d'enseignement, l'inscription d'un élève dans l'Etablissement nous amène à traiter un ensemble d'informations que vous nous aurez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire, ces informations constituent des Données à Caractère Personnel.

Ces données ne sont accessibles et traitées que par les membres du personnel de l'Etablissement. Ils sont sensibilisés à la confidentialité de ces données, à une utilisation légitime et précise, ainsi qu'à la sécurité de celles-ci.

Le traitement est licite, loyal et légitime. Nous traitons vos données en conformité avec toutes les lois applicables concernant la protection des données et de la vie privée, en ce compris le « RGPD » - Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016/679.

Les données sont collectées pour des finalités déterminées et légitimes, c'est à dire soit sur base de votre consentement, soit parce que cela est nécessaire à l'exécution de la mission d'enseignement et du contrat de confiance passé entre l'établissement scolaire, les parents, l'élève, en vue de la scolarité/formation de ce dernier, soit en vertu d'une obligation légale, ou encore parce que le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique, ou enfin parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'Etablissement.

Les données collectées à votre sujet peuvent inclure l'identification générale et informations de contact, des numéros d'identification émis par les autorités gouvernementales, des informations financières, des informations nous permettant d'exercer nos missions d'enseignement ou liées au projet pédagogique ou d'établissement, des informations médicales pouvant avoir une incidence sur la scolarité de l'élève lui-même ou sur l'organisation de l'établissement scolaire.

Votre consentement est au même moment sollicité pour la collecte et le traitement de ces données. Il est essentiel que ces données soient à jour. Pour ce faire, vous vous engagez à nous communiquer toute modification utile.

Les finalités poursuivies exclusivement par le traitement de ces données sont d'assurer la gestion administrative ainsi que la gestion pédagogique et les missions de l'enseignement. Nous utiliserons ainsi vos données pour vous contacter en lien avec la scolarité de votre enfant et pour traiter avec vous les différents aspects de la vie scolaire de votre enfant (courrier, factures, assurances, etc...).

Le transfert de données à des tiers se fait à des fins strictement non commerciales et strictement limité au bon suivi de la scolarité de votre enfant (administration, collectivités...).

Les données personnelles que vous nous avez confiées sont conservées aussi longtemps que votre enfant est scolarisé dans l'établissement scolaire. Les données relatives à la scolarité de votre enfant sont conservées dans l'établissement conformément aux dispositions légales, et au plus durant 50 ans en archives publiques.

L'établissement prendra les mesures techniques, physiques, légales et organisationnelles appropriées qui sont en conformité avec les lois en matière de vie privée et de protection des données applicables.

Vous disposez de droits par rapport aux données que nous avons collectées à votre sujet et au sujet de votre enfant. Il s'agit des droits suivants, et ce dans les limites mentionnées dans la réglementation et en fonction des finalités justifiant le traitement:

- Droit à l'information ;
- Droit d'accès aux données ;
- Droit de rectification des données ;

- Droit à la suppression des données ;
- Droit à la restriction des données ;
- Droit à la portabilité des données ;
- Droit d'opposition à un traitement de données et ce en motivant spécifiquement votre demande, tenant compte que le responsable de traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui justifient le traitement contesté et ce bien évidemment en conformité avec la réglementation.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'adresser un courriel ou un courrier à l'adresse de contact de l'établissement dans laquelle vous mentionnez précisément l'objet de votre demande. Cette demande sera signée, datée et accompagnée d'une copie recto/verso de votre carte d'identité.

Contribution scolaire – facturation :

La circulaire vous a été remise début juillet et consultable sur EcoleDirecte, partie Documents. Pour rappel :

Le conseil d'administration de l'OGEC a décidé de modalités de facturation suivante :

- Une facture sera établie tous les mois du mois de septembre au mois de juillet (10 factures)
- Les familles peuvent choisir le paiement par prélèvement ou carte bancaire sur le site EcoleDirecte (ou à défaut par chèque auprès du secrétariat).
- Les familles ayant choisi le mode de prélèvement seront averties par la facture du montant du prélèvement suivant.
- La cantine sera facturée au mois N+1
- La participation aux sorties scolaires est facturée par l'intermédiaire d'un forfait unique et mutualisé de 5 euros par mois. Les coûts des voyages en CM1 et CM2 seront facturés de manière mensuelle également.
- Aucun autre frais ne sera plus facturé en plus de ces frais cités précédemment.
- Les frais de scolarité sont de 32 euros pour tous les enfants.
- La caisse de solidarité de l'école est pérennisée. Des facilités de paiement peuvent être accordées, si nécessaire, sur demande au Directeur de l'école.

Horaires du secrétariat-comptabilité :



Le secrétariat est ouvert de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

La comptabilité est ouverte le mardi, le mercredi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Marie Rouxel (secrétaire) et Marie-Jo Calvez (comptable) sont à votre disposition pour toute question concernant la facturation, les changements exceptionnels de dernières minutes pour la cantine, la garderie. Elles assurent l'accueil téléphonique et transmettent l'information.

Le secrétariat est joignable à l'adresse : secretariat@liesse.fr.

La comptable est joignable à l'adresse : comptable@liesse.fr

Relation école – familles – DATES à retenir :

Les enseignants et moi-même sommes à votre disposition. En cas de nécessité, vous pouvez prendre rendez-vous au moins la veille. Par ailleurs, afin de faire plus ample connaissance, les enseignants et moi-même vous rencontrerons au cours d'une réunion regroupant les classes d'un même niveau qui se dérouleront dans les semaines qui viennent en voici les dates :

PSA, PSB et PS/MS bilingue breton	Mardi 27 septembre	18h00	en salle de motricité, maternelle
PS/MS, MS/GS	Mardi 4 octobre	18h00	en salle de motricité, maternelle
GSA, GSB			
GS/CP bilingue breton	Mardi 4 octobre	18h00	en classe directement
CPA et CPB	Lundi 3 octobre	18h00	en multifonctions, élémentaire

CE1A et CE1B	Mardi 20 septembre	18h00	en multifonctions, élémentaire
CE2A, CE2B et CE1/CE2 bilingue breton	Lundi 19 septembre	18h00	en multifonctions, élémentaire
CM1A, CM1B et CE2/CM1	Mardi 6 septembre	18h00	en multifonctions, élémentaire
CM2A, CM2B, CM2C, CE2/CM1/CM2 bilingue breton	Mardi 13 septembre	18h00	en multifonctions, élémentaire

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur de l'école, Florent Bégoc

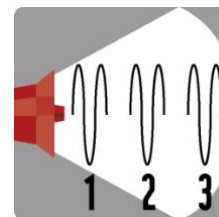
Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur

En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

*Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.*



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Bleu : 99,3 Mhz

FREQUENCE France Info : 105,5 Mhz

FREQUENCE France Inter : 88,3 Mhz



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).